

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2009

Conseillers absents :

Sylvie PEQUIGNOT

Véronique GIAMBAGLI, excusée, a donné pouvoir à Edith PACAUD

Jean DOUCELANCE absent

Présent en plus des conseillers : M. RUCHTY Secrétaire Général de la Mairie.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte-rendu de la séance du 21 Novembre 2008 appelle à commentaires.

M. POMODORO demande que les interventions soient nominatives.

M. LAB répond par l'affirmative.

M. HUGUENIN remarque une incohérence sur la numérotation du programme de coupe

M. RUCHTY et M. LAB constatent que la numérotation correspond bien au programme 2008.

Ce compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Il nomme M. LE BAIL secrétaire pour ce conseil.

Pierre LAB : 1^{ère} Délibération à l'ordre du jour :

1 - Renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale.

Le 8 décembre 2003 avait été signée une convention permettant une gestion écologique de la forêt. (Définition des périodes idéales de coupes ou d'entretien)
Cette convention prenait fin le 21 décembre 2008.

Elle serait reconduite pour une période de 5 ans pour un montant de 0.055 €/ ha en 2008, soit environ 8.50€ pour 174 ha.

Qui est opposé à la reconduite de la convention ?

Opposition : 0

Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

2 - Proposition de contrats pour la vérification technique des équipements.

La commission départementale de sécurité demande la vérification annuelle des équipements techniques.

Deux propositions ont été faites par SOCOTEC Belfort et par VERITAS Offemont comprenant la vérification des installations de l'Ecole, le Centre Culturel, les Bâtiments Communaux.

SOCOTEC est un peu moins cher que Veritas et propose en plus la vérification des équipements sportifs, tandis que Veritas propose aussi le contrôle de la Poste et des Ateliers Municipaux. Montant de SOCOTEC 2166.92 €TTC.

- M. BOULAT : Le contrôle annuel des équipements est-il obligatoire pour tous les équipements ?
- M. RUCHTY : Tous les ans pour les équipements sportifs et électriques
- M. POMODORO : Tous les 3 ans pour les équipements hospitaliers.
- Mme MARCHAL : Montant de VERITAS ?
- M. RUCHTY : 2185 € HT
- M. POMODORO : Obligatoire tous les ans ? A vérifier.
- M. LAB : La Chougalante est inspectée en début d'année par la Commission de Sécurité.
- M. BOULAT : La vérification est annuelle même si la Commission ne passe pas tous les ans.
- M. POMODORO : Pour les ERP, il serait intéressant de connaître les textes.
- M. LAB : Les visites de la commission n'ont pas lieu tous les ans.
- M. BOULAT : La Commission prend la responsabilité même si le contrôle n'est pas fait.
- M. LAB : La vérification électrique doit avoir lieu tous les 3 ans par un organisme agréé, l'installation gaz tous les ans.
- Mme MARCHAL : Electricien tous les ans, Socotec tous les ans.
- M. LAB : Tranquillité et sécurité.
- Les devis de SOCOTEC et VERITAS sont donc à revoir et à eux de confirmer que leurs propositions répondent strictement à la réglementation.
- Il faudra aussi demander un devis à un électricien pour un contrat annuel.
- I JEAN : Un électricien agréé.

La délibération est donc remise à plus tard.

3 - Suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

- M. LAB : Nous devons modifier l'organisation de la Commune., le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe doit être supprimé en faveur d'un poste de 2^{ème} classe.
C'est un changement lié à l'embauche d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- M. POMODORO : En termes d'indice c'est environ 20 points de moins.
- M. LAB : Deux personnes se sont présentées qui étaient adjoints de 1^{ère} classe et deux autres personnes de 2^{ème} classe, une seule était disponible de suite Mme Demeusy.
Elle a un CV très intéressant : Manpower au recrutement elle était secrétaire puis en 2002 à WAGON en tant que secrétaire générale , 2003 assistante de direction JFK international, comptabilité et organisation de réunion, 2004 Assistante de direction, Gestion de l'imputation des véhicules de société, 2005 Faurecia assistante qualité, 2005 Concours adjoint administratif et départ à la Mairie de Danjoutin.
Depuis le 1^{er} janvier, elle est stagiaire à Chèvremont, 20 heures à Chèvremont et 15 heures à Danjoutin en attendant un temps plein à Chèvremont.

Quelqu'un s'oppose à la suppression de poste ?

Opposition : 0
Abstention : 0
La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - Recouvrement d'une facture relative à un sinistre

M. LAB : Un chauffeur a eu un accident le 26 Août 2007 devant l'Eglise en entrant dans une barrière. Au mois de mars 2008, l'entreprise BABEL située à Ronchamp accepte le principe de règlement. Aucun règlement n'ayant été effectué. Par cette délibération, nous demandons que la créance soit recouverte par le Trésorier Payeur pour un montant de 715.21 €HT.

Qui s'oppose ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - Acceptation d'un remboursement par l'assurance de la Commune

M. LAB : Les vestiaires du stade de la Commune ont été vandalisés et une porte et 2 tampons de regards ont été détériorés. Le montant du sinistre était de 1495€TTC, la franchise de 305.63€TTC. L'assurance propose de rembourser 1189.37 €TTC.

Pour l'acceptation du remboursement,
Qui s'oppose ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6 - Location de terrain communal

M. LAB : Le bail de M. Jeannot devait s'arrêter le 21 novembre 2008 pour la parcelle 268. Un habitant des Jardins d'Honorine s'est proposé à reprendre ce bail, mais a finalement décliné.

M. Courbot a proposé ensuite de reprendre le bail. Cette proposition est acceptée, mais aux conditions exposées lors d'un précédent conseil municipal soit 97 € par hectare pour un terrain de catégorie B.

Pour l'acceptation de cette location,
Qui s'oppose ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - Avenant au marché de travaux de la crèche

M. LAB : Dans le cadre d'une démarche de Développement durable, dont l'objectif est l'amélioration du confort d'été et une diminution de la consommation énergétique du bâtiment.

Des plus values sont prévues sur le lot 02 (Charpente) par la mise en place de PAVATEX pour un montant de 20709.40€ TTC,
le lot 03a (Couverture tuiles) pour un montant de 559.73€ TTC correspondant à une reprise de rive de toit,
le lot 03b (Couverture Zinc) reprise de rives zinc pour un montant de 496.58€TTC.

Le montant des honoraires de la Maîtrise d'œuvre subit aussi une plus value de 935.93€TTC.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 26 janvier 2009, a validé l'ensemble des avenants. Elle a actée que le lot Plateforme élévatrice a été supprimé, inutile en raison d'une erreur de la Maîtrise d'œuvre.

Le supplément est de 4555.66 €TTC qu'il faudra budgéter.

M. POMODORO Je m'interroge alors que j'ai assisté à la commission d' Appel d' Offres sur le fait qu'aucune autre entreprise n'ait été consultée ?

M. LE BAIL Le marché est signé, seules les entreprises ayant été désignées peuvent proposer des travaux supplémentaires. Sinon le marché devrait être résilié avec des surcoûts importants (4% environ)

M. LAB :
Qui s'oppose ? Personne.
Qui s'abstient ? M. BOULAT

La proposition est adoptée.

8 - Honoraires de l'avocat représentant la commune dans l'affaire qui l'oppose à M. DINTZER

M. LAB : Concernant l'affaire DINTZER, Maître OHANA a été l'avocat de la Commune, lors du procès ayant eu lieu les 20-21-22 janvier 2009 aux assises à Vesoul.

Le montant des honoraires représente 6000€.

Les frais de procès seront remboursés par M. DINTZER

Une plainte a été posée à l'encontre de Chèvremont pour des subventions indues, nous souhaitons que Maître OHANA représente à nouveau la Commune.

Qui s'oppose ? M. BOULAT

M. LAB : Pour des raisons particulières ?
M. BOULAT : Pour des raisons personnelles.

Qui s'abstient ? M. BOULAT

La proposition est adoptée.

9 - Marché à procédure adaptée - procédure

M. LAB : Des modifications ont été votées afin de simplifier le Code des Marchés Publics, en particulier pour la procédure à adopter en cas de marché à procédure adaptée.

Le Maire peut proposer de nouveaux seuils pour les procédures de consultation MAPA. Le choix proposé est le suivant :

- Jusqu'à 20000€, il sera demandé des devis à 3 entreprises différentes
- De 20001€ à 90000€, il sera demandé des devis à 3 entreprises différentes et il y aura une publicité sur le site internet de la Commune
- A partir de 90001€, il y aura une publicité sur le site internet de la Commune, une publicité sur le BAOMP ou dans un journal d'annonces légales.

M. RUCHTY s'adressant à Mme MARCHAL :

Il faudra mettre en place un emplacement sur le site internet.

Mme MARCHAL : **Le nécessaire est déjà fait.**

M. LAB : Qui s'oppose ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10 - Questions diverses

M. LAB : Mme PEQUIGNOT a démissionné du conseil municipal. Elle arrête son mandat en raison du temps que lui prend son entreprise et ses enfants. Une communication sera faite à la préfecture.

M. POMODORO Ce serait bien de l'indiquer dans le prochain Regard
Mme MARCHAL Nous l'indiquerons sur le site Internet car le prochain Regard sera édité dans 6 mois

M. LAB : Un nouveau mode de facturation sera mis en place pour la restauration scolaire, la garderie et l'étude surveillée. M. RUCHTY a adapté le logiciel de facturation afin de n'éditer une seule facture pour les 3 postes.

M. BOULAT y compris pour le forfait de midi pour la restauration
M. RUCHTY Nous allons donner un courrier aux parents leur indiquant le prix du repas qui est facturé par Médirest à la commune ; charge aux parents de contacter le service des Impôts afin de savoir quelle somme ils pourront déduire.

M. BOULAT Le poste sera bien séparé en fonction des heures de garde
M. RUCHTY Le prix de MEDIREST est de 3.46€, le reste correspondant aux frais de garde et de fonctionnement de la restauration.

M. LAB : Un nouveau lotissement situé sur la rue de Fontenelle est en cours d'aménagement, son nom actuel est Sur la Ville, il est possible de modifier

son appellation, par exemple Impasse sur la Ville, pour être cohérent avec les dénominations existantes, « Impasse sur la Goutte » par exemple

Mme MARCHAL La dénomination « Impasse » évite aux gens extérieurs au lotissement de s'y engouffrer.

M. LE BAIL Clos plutôt qu'impasse donnerait la même signification et serait moins négatif et Village au lieu de Ville, se rapprocherait plus à la réalité. « Le clos du Village »

M. BOULAT Pourquoi ne pas demander un nom aux futurs habitants au sein de leur association?

M. LAB : Pourquoi pas ?

M. RUCHTY C'est un choix à faire très rapidement en raison des impôts, nous n'aurons pas de réponse à temps.

Débat de quelques minutes sur le nom du futur lotissement.

M. LAB : Le choix se fixe à « l'Impasse sur la Ville »
La numérotation sera faite par rapport à l'accès principal aux parcelles, paire et impaire en vis-à-vis.

L'Ecole à une connexion 512 k et le réseau a été refait, ce qui permet l'impression, depuis les PC, sur le photocopieur.

M. FRICKER C'est mieux qu'avant.

M. LAB : Suite à une décision du Conseil Général, nous prenons note que l'Ecole et le Collège de la Providence sont autorisés à des modifications tarifaires.
Nous notons aussi que le coût de la restauration proposé est au centime près celui proposé par la Commune (7.70€/repas par enfant)

M. LE BAIL Ce qui est intégré dans un forfait que l'enfant soit présent ou non.

M.POMODORO J'ai quelques questions ... Au sujet du déneigement, quelqu'un s'est fortement blessé. La personne s'est cassée une cote en glissant sur une plaque de verglas.

M. LAB : Nous sommes au courant, c'est principalement en raison d'un manque de personnel que nous n'avons pu déneiger de façon satisfaisante les lieux publics. Mais depuis nous avons embauché de manière provisoire une personne pour aider. Le service rendu est depuis lors de meilleure qualité.

M.POMODORO Une vingtaine de cambriolages de véhicules ont eu lieu ces derniers jours.

M. LAB : D'après les informations venant de la Gendarmerie, un poste de radio et un bonnet auraient été volés sur la commune.

Mme MARCHAL Bien que ces faits soient tout récents (du Week-end) une information est déjà parue sur le site internet de la mairie avec des conseils pour éviter ces vols ainsi que les précautions à prendre en cas de vol.

M.POMODORO Cela concerne plusieurs villages, les véhicules les plus visés étaient des Peugeot. Nous proposons que la Commune demande à la Gendarmerie d'être plus vigilante.

M. LAB : Nous l'avons fait. Mais les effectifs sont en baisse... Ils font de leur mieux.

Mr LAB évoque le procès qui oppose la commune de Chèvremont à Mr DINTZER. Il rappelle que ce procès a débuté le 20 janvier 2009 à la cour d'Assises de Vesoul et qu'il a duré trois jours. Les séances étaient publiques. (compte rendu de réunion de conseil municipal plus détaillé consultable en mairie)

Départ de M. BOULAT à 22 h 12

Question du public : Quand l'ADSL sera mise en place et derrière la voie de chemin de fer, où il n'y a même pas de Bas débit ?

Mme MARCHAL Nous devons bénéficier de l'ADSL à la mi mars 2009. Nous venons de recevoir un courrier qui nous informe que le chantier a pris du retard (négociations et intempéries) qui reporte l'échange à la fin du premier semestre 2009. Une information à ce sujet est consultable sur le site de la mairie.

Question du public : Il faudrait demander à France Telecom pour le haut débit rue de Vézelois ?

M. FRICKER La demande a déjà été faite plusieurs fois.

Question du public : Les 45 000€ récupérés seront-ils réintégrés dans le budget de la commune ?

M. LAB : Dans l'année même de la réception des 45 000 €

M.POMODORO A quelle date, serons-nous complètement remboursés ?

M. LAB : Les condamnés rembourseront avec le montant de leur rémunération jusqu'au dernier sou.

Le délai pourra être long, au-delà de plusieurs mandats.

D'autres Questions ?

La séance est levée.